

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015

- n° 176 de M. Raphaël Fessler (DC/VL) et de 38 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs

M. Raphaël Fessler (DC/VL) résume le postulat ci-après:

"Je tiens à préciser que l'étang du Jura n'est pas le souci des habitants du quartier du Jura uniquement. Etant enfant, nous nous rendions du quartier d'Alt à l'étang. Je ne prêche donc pas uniquement pour un quartier mais vraiment pour l'ensemble de la population de la ville.

Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs.

Il faut faire une distinction entre 'nature' et 'paysage': dans le cas de l'étang du Jura, il s'agit d'un paysage, donc de nature déjà façonnée par l'intervention humaine. Cet espace qualifié de 'zone verte' mérite un aménagement coordonné et concerté. L'étang alimenté autrefois en surface par le ruisseau de Chandolan est quasiment à l'abandon; ce joyau de notre cité mérite une réflexion globale.

Il faut éviter l'interventionnisme paysagiste proposant des aménagements et installations tirés directement d'un catalogue. Une large réflexion doit être menée avec des architectes-paysagistes ayant pour mandat l'établissement d'un Plan directeur qui englobe la notion de mobilité douce. Le périmètre et les éléments à prendre en compte pourraient être les suivants:

- *l'étang;*
- *ses abords;*
- *la zone du minigolf;*
- *la place de jeux;*
- *le talus 'piste' de bob et luge;*
- *la place des manèges et du cirque;*
- *l'accès à l'espace par les habitants du secteur de Bonlieu par une passerelle enjambant la route du Jura dangereuse pour les piétons;*
- *etc."*